

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

16 octobre 2026 Décret n°2026-0638/PT-RM portant nomination à la Cour suprême.....p.02

Décret n°2026-0639/PT-RM portant nomination à la Cour suprême.....p.02

Décret n°2026-0640/PT-RM portant affectation et nomination de Magistrats.....p.04

Décret n°2026-0641/PT-RM portant affectation et nomination de Magistrats.....p.05

Décret n°2026-0642/PT-RM portant affectation et nomination de Magistrats.....p.07

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2026-0638/PT-RM DU 16 OCTOBRE 2026 PORTANT NOMINATION A LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant Loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu l'Ordonnance 2024-012/PT-RM du 30 août 2024, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°2017-0545/P-RM du 22 juin 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux membres et au personnel d'appui de la Cour suprême ;

Vu le Décret n°2017-0661/P-RM du 08 août 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux Magistrats,

Sur proposition conforme du Conseil supérieur de la Magistrature,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés à la Cour suprême en qualité de :

1. Président :

- Monsieur **Bamassa SISSOKO**, N°Mle 939.77-Y, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Président par intérim de la Cour suprême et Président par intérim de la Section judiciaire ;

2. Vice-président :

- Monsieur **Samba Lamine KOITE**, N°Mle 990.64-H, Magistrat de grade exceptionnel, précédemment Président de la Section administrative et Vice-président par intérim de la Cour suprême.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 octobre 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

DECRET N°2026-0639/PT-RM DU 16 OCTOBRE 2026 PORTANT NOMINATION A LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant Loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu l'Ordonnance 2024-012/PT-RM du 30 août 2024, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°2017-0545/P-RM du 22 juin 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux membres et au personnel d'appui de la Cour suprême ;

Vu le Décret n°2017-0661/P-RM du 08 août 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2026-0470/PT-RM du 04 août 2026 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2026-0062/PT-RM du 12 février 2026, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés à la Cour suprême en qualité de :

Section judiciaire

I. Président de la Section judiciaire :

- Monsieur **Bakoroba SINDIARRA**, N°Mle 939.59-C, Magistrat de grade exceptionnel ;

II. Conseillers :

- Monsieur **Amadou Tidiane DIAKITE**, N°Mle 939.87-J, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Boubacar Sidiki SAMAKE**, N°Mle 939.84-F, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Andogoly GUINDO**, N°Mle 939.65-J, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Moussa Aly YATTARA**, N°Mle 939.48-P, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Santigui TRAORE**, N°Mle 939.67-L, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Sekou Dioro DICKO**, N°Mle 939.147-N, Magistrat de grade exceptionnel ;

III. Premier Avocat général et Avocats généraux

Premier Avocat général :

- Monsieur **Dramane SOUMANO**, N°Mle 939.73-T, Premier Avocat général, Magistrat de grade exceptionnel ;

Avocats généraux :

- Monsieur **Bamba Famoussa SISSOKO**, N°Mle 917.61-E, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Mohamed Maouloud NAJIM**, N°Mle 929.52-V, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Djibril KANE**, N°Mle 939.44-K, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Madame **Fatoumata Sékou DICKO**, N°Mle 0111.265-M, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Famory KEITA**, N°Mle 939.43-J, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Kemaro KANAKOMO**, N°Mle 932.59-C, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Diakaridia Issa GOITA**, N°Mle 929.50-S, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Amadou Hamma BOCOUM**, N°Mle 0111.275-Z, Magistrat de premier grade ;

Section administrative

I. Président de la Section administrative :

- Monsieur **Broulaye TOGOLA**, N°Mle 990.63-G, Magistrat de grade exceptionnel ;

II. Conseillers :

- Monsieur **Sory DIAKITE**, N°Mle 990.70-P, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Amadou KOITA**, N°Mle 990.66-K, Magistrat de grade exceptionnel ;

- Monsieur **Madiou SANGHO**, N°Mle 0116.538-E, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 1er échelon ;

- Monsieur **Tahirou SIDIBE**, N°Mle 0116.541-H, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 1er échelon ;

- Monsieur **Issa CAMARA**, N°Mle 0131.859-P, Magistrat de 1er grade, 1er groupe, 2ème échelon.

III. Premier Commissaire de la Loi et Commissaire de la Loi

Premier Commissaire de la Loi :

- Monsieur **Konimba KANE**, N°Mle 0111.291-S, Magistrat de grade exceptionnel ;

Commissaire de la Loi :

- Monsieur **Sadou CISSE**, N°Mle 0125.964-R, Magistrat de 1er grade, 2ème groupe, 3ème échelon.

Section des Comptes

Président de la Section des Comptes :

- Monsieur **Seydou MALLET**, N°Mle 914-62-F, Magistrat de grade exceptionnel.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 octobre 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Economie
et des Finances, Premier ministre par intérim,
Alousséni SANOU**

**Le ministre d'Etat, ministre
de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Justice et des Droits
de l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE**

DECRET N°2026-0640/PT-RM DU 16 OCTOBRE 2026 PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION DE MAGISTRATS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi organique n°03-033 du 07 octobre 2003 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;

Vu la Loi n°2011-038 du 15 juillet 2011, modifiée, portant création de Juridictions ;

Vu la Loi n°2011-039 du 15 juillet 2011 portant création de la Direction nationale de l'Administration de la Justice ;

Vu la Loi n°2024-030 du 13 décembre 2024, modifiée, portant organisation judiciaire ;

Vu l'Ordonnance n°2024-012/PT-RM du 30 août 2024, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n°2011-580/P-RM du 13 septembre 2011, modifié, fixant le ressort des juridictions et déterminant le Parquet général d'attache des Parquets des Tribunaux de grande Instance et des Parquets des Tribunaux d'Instance ;

Vu le Décret n°2017-0661/P-RM du 08 août 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2017-0662/P-RM du 08 août 2017 portant extension aux Magistrats du Décret n°2014-0837/P-RM 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0343/P-RM du 10 août 2020 fixant les taux mensuels de l'indemnité de judicature allouée aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2026-0407/PT-RM du 03 juillet 2026 portant nomination de Magistrats,

Sur avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature,

DECRETE :

Article^{1er} : Les Magistrats dont les noms suivent, reçoivent les affectations et nominations ci-après :

Tribunal administratif de Bamako

Juges Rapporteurs :

- **Issouf YAGO**, N°Mle 0161.024-G, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 3ème échelon ;

- **Arouna DIABATE**, N°Mle 0161.007-M, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Zamba Ousmane DOUMBIA**, N°Mle 0161.006-L, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Salif SACKO**, N°Mle 0161.018-A, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Youssef KAMISSOKO**, N°Mle 0161.016-Y, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Commissaires de la Loi :

- **Habsétou TRAORE**, N°Mle 0160.722-N, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Ayoub Abdouhaya TOURE**, N°Mle 0157.404-T, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal administratif de Kayes

Juges Rapporteurs :

- **Modibo SANOGO**, N°Mle 0161.008-N, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Kalifa Koungoulba GUINDO**, N°Mle 0161.009-P, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Commissaires de la Loi :

- **Amadou HAIDARA**, N°Mle 0161.011-S, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Ousmane KONATE**, N°Mle 0161.017-Z, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal administratif de Mopti

Juge Rapporteur :

- **Nouhoum KONATE**, N°Mle 0152.726-C, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Commissaires de la Loi :

- **Demba DIALLO**, N°Mle 0161.010-R, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Aly SANOGO**, N°Mle 0161.019-B, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal administratif de Gao**Juge Rapporteur :**

- **Hamidou Broulaye TOGOLA**, N°Mle 0161.013-V,
Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Commissaire de la Loi :

- **Aly Laiya OUOLOGUEM**, N°Mle 0161.012-T,
Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 octobre 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0641/PT-RM DU 16 OCTOBRE
2026 PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION
DE MAGISTRATS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi organique n°03-033 du 07 octobre 2003 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;

Vu l'Ordonnance n°2024-012/PT-RM du 30 août 2024, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu la Loi n°2024-030 du 13 décembre 2024, modifiée, portant organisation judiciaire ;

Vu la Loi n°2011-038 du 15 juillet 2011 portant création de juridictions ;

Vu la Loi n°2011-039 du 15 juillet 2011 portant création de la Direction nationale de l'Administration de la Justice ;

Vu le Décret n°2011-580/P-RM du 13 septembre 2011, modifié, fixant le ressort des juridictions et déterminant le Parquet général d'attache des Parquets des Tribunaux de grande Instance et des Parquets des Tribunaux d'Instance ;

Vu le Décret n°2017-0661/P-RM du 08 août 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2017-0662/P-RM du 08 août 2017 portant extension aux Magistrats du Décret n°2014-0837/P-RM 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0343/P-RM du 10 août 2020 fixant les taux mensuels de l'indemnité de judicature allouée aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2026-0407/PT-RM du 03 juillet 2026 portant nomination de Magistrats ;

Sur avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Magistrats, dont les noms suivent, reçoivent les affectations et nominations ci-après :

I. RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BAMAKO**Tribunal de Grande Instance de la Commune I****Juges au Siège :**

- **Alassane KANE**, N°Mle 0160.958-G, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Oumar MACINA**, N°Mle 0160.972-Y, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune II**Juges au Siège :**

- **Ibrahim Mahamadou DICKO**, N°Mle 0160.935-F, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Abdoulaye Alaboury ONGOIBA**, N°Mle 0160.983-K, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune III**Juges au Siège :**

- **Aïssata El Hadji GUINDO**, N°Mle 0160.971-X, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Aïssata Mody SIDIBE**, N°Mle 0160.953-B, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune IV**Juges au Siège :**

- **Al Fousseni MANGARA**, N°Mle 0160.948-W, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Hamadoun TOURE**, N°Mle 0160.939-K, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune V

Juges au Siège :

- **Almahamoud Ibrahima DICKO**, N°Mle 149.269-Z, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Nouhoum COULIBALY**, N°Mle 0160.934-E, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune VI

Juges au Siège :

- **Joseph Oumar Casimir DIARRA**, N°Mle 0160.992-W, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Souleymane COULIBALY**, N°Mle 0160.988-R, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Koulikoro

Juges au Siège :

- **Aguissa AG MOHAMED**, N°Mle 0161.022-E, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 3ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Kati

Juges au Siège :

- **Abdoulaye DIARRA**, N°Mle 0160.975-B, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Sékou DANSOKO**, N°Mle 0160.974-A, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Fana

Juge au Siège :

- **Enaï Seydou GUINDO**, N°Mle 0160.989-S, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Sikasso

Juges au Siège :

- **Boubacar BOUREIMA**, N°Mle 0161.020-C, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 3ème échelon ;

- **Sidi Lamine TANGARA**, N°Mle 0160.969-V, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Koutiala

Juges au Siège :

- **Hama DIALLO**, N°Mle 0160.986-N, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Boubacar Sidiki TRAORE**, N°Mle 0160.959-H, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Bougouni

Juges au Siège :

- **Isaïe Junior DRABO**, N°Mle 0143.445-F, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Kalifa GOITA**, N°Mle 0160.967-S, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Ségou

Juges au Siège :

- **Ali Bel Hadj DRAVE**, N°Mle 0160.970-W, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Malick YALCOUYE**, N°Mle 0160.956-E, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal d'Instance de Bla

Juge au Siège :

- **Seydou KEITA**, N°Mle 0161.002-G, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de San

Juge au Siège :

- **Drissa PARE**, N°Mle 0160.968-T, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

II. RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE KAYES

Tribunal de Grande Instance de Kayes

Juges au Siège :

- **Abdramane DEMBELE**, N°Mle 160.940-L, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Seiny Ogomo OUOLOGUEM**, N°Mle 0160-961-K, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Kita**Juges au Siège :**

- **Lassina SANGARE**, N°Mle 0160.995-Z, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Bafoulabé**Juge au Siège :**

- **Issiaka DABO**, N°Mle 0160.996-A, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Dièma**Juge au Siège :**

- **Bakary DOUGOUMALE**, N°Mle 0161.000-E, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Kéniéba**Juges au Siège :**

- **Amadou BOUARE**, N°Mle 0161.023-F, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 3ème échelon ;

- **Drissa NIAKILE**, N°Mle 0160.937-H, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Nioro**Juge au Siège :**

- **Soumana TRAORE**, N°Mle 0160.984-L, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Yélimané**Juge au Siège :**

- **Siaka COULIBALY**, N°Mle 0160.965-P, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

III. RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE MOPTI**Tribunal de Grande Instance de Mopti****Juges au Siège :**

- **Issa TOURE**, N°Mle 0160.943-P, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Adama KONATE**, N°Mle 0160.979-F, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Gao**Juges au Siège :**

- **Idrissa DIARRA**, N°Mle 0160.949-X, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Youssouf CISSOKO**, N°Mle 0160.987-P, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Tombouctou**Juge au Siège :**

- **Bassirou GUINDO**, N°Mle 0160.981-H, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 octobre 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2026-0642/PT-RM DU 16 OCTOBRE
2026 PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION
DE MAGISTRATS****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition, révisée ;

Vu la Loi organique n°03-033 du 07 octobre 2003 fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;

Vu l'Ordonnance n°2024-012/PT-RM du 30 août 2024, modifiée, portant Statut de la Magistrature ;

Vu la Loi n°2024-030 du 13 décembre 2024 portant organisation judiciaire ;

Vu la Loi n°2011-038 du 15 juillet 2011 portant création de juridictions ;

Vu la Loi n°2011-039 du 15 juillet 2011 portant création de la Direction nationale de l'Administration de la Justice ;

Vu le Décret n°2011-580/P-RM du 13 septembre 2011, modifié, fixant le ressort des juridictions et déterminant le Parquet général d'attache des Parquets des Tribunaux de grande Instance et des Parquets des Tribunaux d'Instance ;

Vu le Décret n°2017-0661/P-RM du 08 août 2017 fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux Magistrats ;

Vu le Décret n°2017-0662/P-RM du 08 août 2017 portant extension aux Magistrats du Décret n°2014-0837/P-RM 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2020-0343/P-RM du 10 août 2020 fixant les taux mensuels de l'indemnité de judicature allouée aux Magistrats,

Après avis du Conseil supérieur de la Magistrature,

DECRETE :

Article 1er : Les Magistrats, dont les noms suivent, reçoivent les affectations et nominations ci-après :

I. RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BAMAKO

Tribunal de Grande Instance de la Commune I

Substituts :

- **Aboubacar Sidiki FOMBA**, N°Mle 0160.990-T, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Al Hassane MANGARA**, N°Mle 0160.952-A, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune II

Substituts :

- **Yéhiya Amadou MAIGA**, N°Mle 0151.290-W, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

- **Daouda TRAORE**, N°Mle 0160.941-M, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune III

Substituts :

- **Younoussa OUOLOGUEM**, N°Mle 0160.938-J, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Sayon COULIBALY**, N°Mle 0161.021-D, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 3ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune IV

Substituts :

- **Yacouba BOLEZOGOLA**, N°Mle 0160.985-M, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Alwata DAO**, N°Mle 0160.947-V, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune V

Substituts :

- **Hamidou DARA**, N°Mle 0160.945-S, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Mohamed IBRAHIM**, N°Mle 0160.936-G, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de la Commune VI

Substituts :

- **Nianty COULIBALY**, N°Mle 0160.978-E, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

- **Maroupha SACKO**, N°Mle 0160.946-T, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Koulikoro

Substitut :

- **Moussa Kassé COULIBALY**, N°Mle 0160.962-L, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Kati

Substituts :

- **Ibrahim KEITA**, N°Mle 0160.966-R, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Dioila

Substitut :

- **Mahamadou GOITA**, N°Mle 0160.976-C, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal d'Instance de Fana

Substitut :

- **Mamadou Seydou DIARRA**, N°Mle 0160.982-J, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Ouélessébougou

Substitut :

- **Youssef Koutan BERTÉ**, N°Mle 0161.003-H, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Sikasso**Substitut :**

- **Sékou SISSOKO**, N°Mle 160.955-D, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Koutiala**Substitut :**

- **Fiman SISSOKO**, N°Mle 0160.980-G, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Bougouni**Substitut :**

- **Yousseuf KEITA**, N°Mle 0159.268-L, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Yorosso**Substitut :**

- **Ichiaka COULIBALY**, N°Mle 0161.005-K, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Ségou**Substitut :**

- **Adama DEMBELE**, N°Mle 0160.951-Z, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Bla**Substitut :**

- **Moussa KEITA**, N°Mle 0160.998-C, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Niono**Substitut :**

- **Salif DAGNON**, N°Mle 0160.950-Y, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de San**Substitut :**

- **Cheickna Sidy COULIBALY**, N°Mle 0161.004-J, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Tominian**Substitut :**

- **Amassagou TOGO**, N°Mle 0161.001-F, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

II. RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE KAYES**Tribunal de Grande Instance de Kayes****Substitut :**

- **Dembadian DABO**, N°Mle 0160.944-R, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Kita**Substitut :**

- **Djiguiba SANGARE**, N°Mle 0160.964-N, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Bafoulabé**Substitut :**

- **Salim DIAKITE**, N°Mle 0160.963-M, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Diéma**Substitut :**

- **Mamadou DAOU**, N°Mle 0160.942-N, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal d'Instance de Kenièba**Substitut :**

- **Mahamet SISSOKO**, N°Mle 0160.954-C, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Nioro**Substitut :**

- **Yousseuf KONE**, N°Mle 0160.997-B, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Yelimané**Substitut :**

- **Abdoulaye OUATTARA**, N°Mle 0160.991-V, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

III. RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE MOPTI**Tribunal de Grande Instance de Mopti****Substitut :**

- **Mohamed KEITA**, N°Mle 0160.977-D, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 2ème échelon ;

Tribunal d'Instance de Bandiagara**Substitut :**

- **Ousmane DIARRA**, N°Mle 0160.960-J, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal d'Instance de Djénné**Substitut :**

- **Zakariyah TOUNGARA**, N°Mle 0160.994-Y, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Tombouctou**Substitut :**

- **Sékou COULIBALY**, N°Mle 0160.993-X, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Tribunal de Grande Instance de Gao**Substitut :**

- **Abdoulaye DEMBELE**, N°Mle 0160.999-D, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;

Direction générale du Contentieux de l'Etat

- **Lassana DIAKITE**, N°Mle 0160.957-F, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;
- **Mohamed Koumakan Bassy dit Komis TRAORE**, N°Mle 0160.973-Z, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;
- **Aboubacar GUINDO**, N°Mle 0157.408-Y, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;
- **Abdoul Karim COULIBALY**, N°Mle 0161.014-W, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon ;
- **Sory Ibrahima COULIBALY**, N°Mle 0157-424-R, Magistrat de 2ème grade 2ème groupe 1er échelon.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 16 octobre 2026

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**